



des chiffres qui comptent...

804 PO catholiques organisent de l'enseignement fondamental, secondaire, supérieur, de promotion sociale, des centres PMS et des internats.

■ au fondamental

63.496 élèves au maternel ordinaire
 123.650 élèves au primaire ordinaire
 6.200 élèves au fondamental spécialisé
 699 établissements ordinaires
 56 établissements spécialisés
 270 implantations de l'ordinaire
 13 implantations du spécialisé

■ au secondaire

206.802 élèves dans l'ordinaire
 6.919 élèves dans le spécialisé
 3.241 élèves en CEFA
 296 établissements ordinaires
 45 établissements spécialisés
 182 implantations de l'ordinaire
 12 implantations du spécialisé
 20 CEFA

■ au supérieur

12 Hautes Écoles
 6 écoles supérieures artistiques
 2 instituts d'architecture
 65 implantations
 31.590 étudiants

■ en promotion sociale

28 établissements
 18.000 étudiants

■ pour les centres PMS

75 centres

■ pour les internats

54 internats
 4.409 élèves

CLASSES DE DÉPAYSEMENT: POUR D'AUTRES CRITÈRES

Le 9 novembre dernier, le Conseil général de l'enseignement fondamental¹ a écrit à la Ministre Marie ARENA à propos des normes de participation aux classes de dépaysement (maintenant fixées à 75% au maternel et à 90% au primaire). Il dénonce "l'effet inverse de ce qui était attendu", à savoir que ce sont les publics les plus fragilisés qui subissent directement les conséquences de cette mesure. Pour le Conseil, "les difficultés économiques et financières ne sont certainement pas les seules à justifier les refus de participer et sont par ailleurs généralement levées par des actions de solidarité et des interventions extérieures".

Aussi, le Conseil général demande-t-il à la Ministre "d'ouvrir le dialogue avec les acteurs concernés et d'accepter de revoir sa position autrement qu'en accordant au coup par coup des dérogations temporaires". Il insiste également pour que "les critères déterminants d'autorisation de départ soient, d'une part, le lien étroit de ces initiatives avec le projet éducatif et pédagogique du Pouvoir organisateur et, d'autre part, la mobilisation des équipes éducatives pour assurer une participation maximale des enfants dans des limites qui ne font pas payer à tous les défections de quelques-uns". ■

1. Ce Conseil regroupe les représentants de l'Administration, de l'Inspection, des réseaux et des organisations syndicales.

entrées libres... **gratuit!**

Inscrivez-vous sur le site www.entrees-libres.be et recevez chaque mois, par courrier électronique, le sommaire du dernier numéro paru, auquel vous aurez ainsi intégralement accès.